

Projet pédagogique

Commune de
Villedômer



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
« La cave aux Loups »

SOMMAIRE :

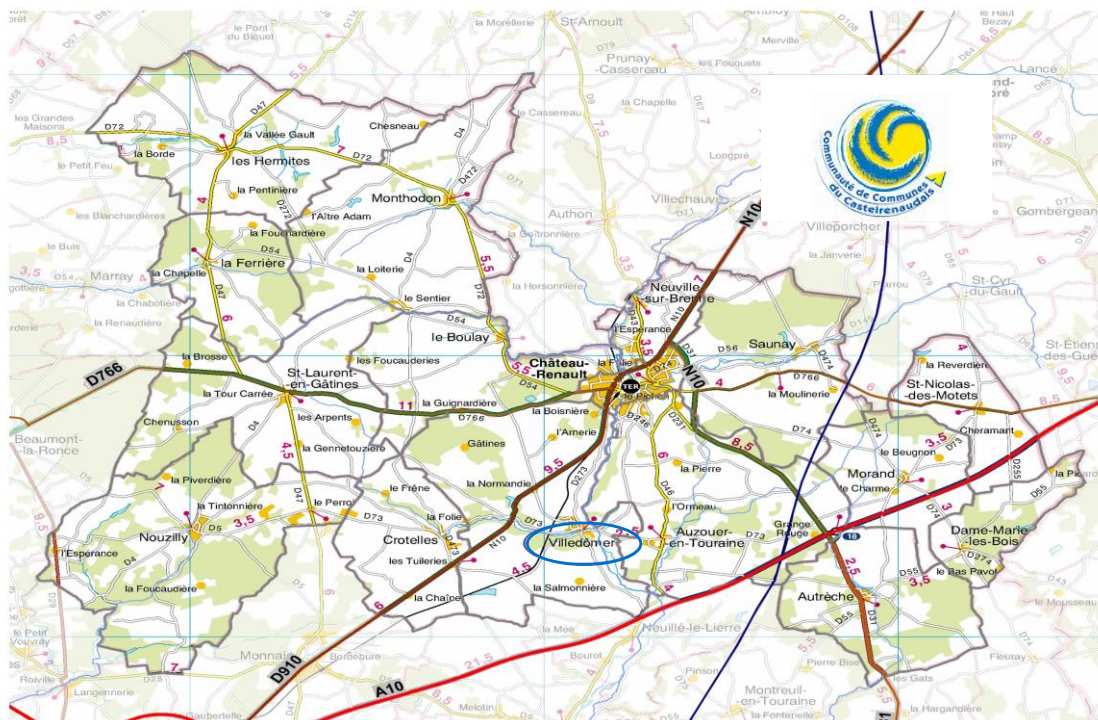
I. Présentation de la commune	P. 1-2
II. Repères	P. 3
III. La spécificité éducative des ACM	P. 4
IV. L'ALSH	P. 5-6
V. Une journée type	P. 7-8
VI. Objectifs pédagogiques	P. 9
VII. Connaissances des enfants	P. 10-13
VIII. Les besoins de l'enfant	P. 14
IX. Pédagogie	P. 15
X. Fonctions du directeur et des animateurs	P. 16
XI. La fonction éducative	P. 17
XII. La co-éducation	P. 17
XIII. Annexes : Exemples d'outils	P. 18-22

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE : <https://villedomer.fr>

La commune de Villedômer se situe à 5 km de Château-Renault, chef-lieu du canton et siège de la communauté de communes du Castelrenaudais et à 26 km de Tours.

La Commune s'étend sur une surface de 3.500 ha, comprenant de la terre agricole et une partie boisée importante. Des sites classés s'y trouvent (église XII – Abbaye de Gâtines) et des sentiers de randonnée.

La commune de Villedômer comporte 1 423 habitants appelés les Villedômériens et Villedômériennes.



La vie associative :

Comité des fêtes
Association Sportive Villedômer
AGV – Association Gymnastique Volontaire
AGV – Marche Nordique
Club de Gymnastique Féminine de Villedômer
Tennis Club
Comité du jumelage Villedômer-Stapleford
A.P.E.V
Loisirs Créatifs Villedômer
Club Villedômer Loisirs
Tarot Club Villedômer
Qi Qong
Club de la Belle époque & Amicale Séniors Loisirs
A.R.B.R.E : Association pour le Respect de la Brenne et de son Environnement
Club Rando Villedômer
Eire Baroque
Bella Ciao
Vaincre la mucoviscidose
Les petites mains du Castelrenaudais (broderie, dentelle au fuseau...)

Les services municipaux en lien direct avec l'als :

- La bibliothèque communale
- La garderie périscolaire :
Le matin de : 7 h 30 à 8 h 35
L'après-midi de 16 h 30 à 18 h 30

Les commerces et services :

Alimentation-boucherie-charcuterie
Restaurants
Bar-tabac-journaux
Coiffeur
Médecin
Kiné
Infirmières
Pharmacie

Equipement sportif :

Gymnase, stade de foot et city
stade

L'artisanat :

Assainissement autonome, Terrassement
Carrelage-Faïence-Dallage
Couture (Création et Retouche)
Electricité générale
Elagages et Abattages
Horlogerie Electricité
Elevage canin-Pension pour chiens et chats
Secrétariat-Reprographie-Impression-Reliures-Faire part
Charpentes-Couvertures :
Chauffage-Plomberie-Sanitaires
Electricité-Plomberie-Chauffage
Construction Remorques-Réparation et mécanique
Construction Maisons Bois
Location vaisselle
Mécanique-Tôlerie-Peinture-Dépannage-Vente de
véhicules d'occasion
Pêche (vente d'articles de pêche sur internet)
Professeurs de Musique
Station Services
Tôlerie industrielle
Transports

L'école :

L'école Maternelle et Primaire "Emile Bouin" accueille au total : **166 enfants**

Répartis en :

- 19 enfants en Petite Sections
- 18 enfants en Moyenne Section
- 22 enfants en Grande Section
- 23 enfants en Cours Préparatoire
- 21 enfants en Cours Élémentaire 1^{ère} année
- 17 enfants en Cours Élémentaire 2^{ème} année
- 30 enfants en Cours Moyen 1^{ère} année
- 16 enfants en Cours Moyen 2^{ème} année

II. REPERES : « *Le projet pédagogique énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir les enfants* »

Le Directeur de tout accueil collectif de mineurs doit mettre en œuvre le projet éducatif de l'organisateur dans les conditions qu'il définit dans un document élaboré en concertation avec les animateurs. L'organisateur est tenu de s'en assurer. Ce document, appelé communément projet pédagogique, prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier.

Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donnés. Il permet de donner du sens activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune.

Il précise notamment :

- La nature des activités proposées,
- Pour les activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre,
- La répartition des temps d'activités et de repos,
- Les modalités de participation de mineurs,
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe d'animation,
- Les modalités d'évaluation de l'accueil,
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique est à transmettre :

- A l'organisateur de l'accueil,
- Aux parents des mineurs accueillis (sous une forme qui peut être simplifiée),
- Aux agents de la DDCS à leur demande (et en particulier lors des inspections).

III. LA SPECIFICITE EDUCATIVE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

http://centre-val-de-loire.drjiscs.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.drjiscs.gouv.fr/IMG/pdf/memento_acm_2017-region_centre.pdf

Les accueils de loisirs sont des structures de **loisirs éducatifs** pour les enfants, fonctionnant :

- Pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi ;
- Pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.

Ces accueils doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs).

En fonction des situations locales, des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc.)

La dimension éducative est le point clé d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Elle est affirmée dans le code de l'action sociale et des familles (CASF art. L. 227-4). Le directeur et son équipe d'encadrement s'appuient sur le projet éducatif pour établir leur projet pédagogique. La vie quotidienne, les activités, la sécurité, la participation des enfants et la prise en compte de leurs attentes, l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé seront donc toujours en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur. Ce dernier doit donner au directeur de bonnes conditions d'exercice de ce projet.

Toute relation adulte – enfant génère de l'éducation, consciemment ou non.

La manière dont l'organisateur, le directeur ou l'animateur d'accueil d'enfants conçoit l'individu et la vie en collectivité va déterminer ses valeurs éducatives qui conditionnent pour partie le développement de l'enfant, adulte du monde de demain.

Les droits de l'enfant ne sont pas moindres que ceux des adultes. Un accompagnement adapté leur permettra de les exercer à la juste mesure de leurs capacités et de leur autonomie.

Un accueil de loisirs est un lieu de transmission et d'expérimentation des valeurs humaines sur l'égalité, la justice, la vie en société, la citoyenneté, le respect d'un environnement partagé au travers de découverte et de pratique d'activités ludiques.

La bienveillance et le plaisir d'être ensemble sont source d'enseignements. L'observation et la reproduction du comportement des adultes est facteur d'apprentissage. L'entraide, la fierté des réussites collectives, la confiance acquise, l'autonomie reconnue sont autant de possibilités pour chaque enfant de s'épanouir et de grandir.

IV. L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

L'alsh la « Cave aux loups » est situé dans le cœur du village de Villedômer, proche de la Mairie, de l'école, de la bibliothèque, de la salle des fêtes et des principaux commerces.

Sa capacité d'accueil est de **40 enfants**.

Les locaux

Dans le cadre de l'alsh, les enfants peuvent avoir accès à l'ensemble des locaux suivants :

- La salle principale de l'alsh qui est mutualisée avec la garderie périscolaire.
- La salle polyvalente appelée la Ruche servant aussi de dortoir.
- Une salle annexe se trouvant dans l'enceinte de la salle des fêtes
- La bibliothèque communale
- Le restaurant scolaire composé de deux salles à manger dont une peut être utilisée en salle d'activités durant les vacances scolaires.
- Les salles des fêtes
- Le gymnase

En extérieur :

- Les différentes cours du groupe scolaire
- Le city stade
- Les espaces de jeux situés proche du lavoir

Périodes d'ouvertures

L'alsh est ouvert :

- Durant la première semaine de chaque vacance scolaire (sauf en décembre),
- Les trois premières semaines des vacances de juillet et la dernière semaine d'août,
- Le mercredi en demi-journée, en journée complète à partir de la rentrée 2018-2019.

Inscriptions et horaires :

Les mercredis :

- Accueil à la demi-journée avec repas :

L'accueil fonctionne de 7h30 à 13h30

Une arrivée échelonnée de 7h30 à 9h00, le départ s'effectue à 13h30.

- Accueil à la journée :

L'accueil fonctionne de 7h30 à 18h30

Une arrivée échelonnée de 7h30 à 9h00, le départ s'effectue à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.

Pendant les vacances :

L'accueil fonctionne de 7h30 à 18h30

Une arrivée échelonnée de 7h30 à 9h00, le départ s'effectue à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.

Entente intercommunale avec Monthodon

Une convention entre les communes de Monthodon et Villedômer détermine 7 places allouées aux enfants du groupe scolaire les Hermites-Monthodon et résidant à Monthodon.

Ce dispositif est financé par la commune de Monthodon.

Equipe d'animation et Direction

Composition de l'équipe :

Afin de répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques, l'équipe sera composée de :

- 1 Directrice/teur
- 3 animatrices/teurs.

Temps de préparation :

L'équipe complète dispose de temps de préparation à raison d'une journée par mois (hors vacances scolaires) ce temps a pour objectif d'être un temps:

- De bilan et de régulation
- D'échanges autour de difficultés rencontrés
- De préparation et d'organisation autour du projet d'animation et des activités (matériel...)
- De réflexions et d'échanges autour de thématiques ciblées et du projet pédagogique.

La Direction dispose d'une journée supplémentaire (7 heures) de temps hors encadrement pour la préparation administrative et pédagogique.

Temps de formation :

Des temps de formations auront lieu sous différentes formes :

- Les temps de formations proposés par le CNFPT sur demande des animateurs et en fonction de l'organisation du service.
- Les temps de formation en interne (intercommunales, alsh, ...) autour de thématiques identifiées
- Des échanges de savoirs en fonction des compétences des équipes éducatives

Le réseau des directions :

Défini par le plan d'actions « vivre, grandir et être citoyen dans le Castelnaudais », le réseau des directions des alsh doit permettre à ces mêmes directions de mettre en œuvre une dynamique commune pour une harmonisation pédagogique, une réflexion commune autour des besoins repérés et élaborer des projets communs.

V. UNE JOURNEE TYPE A L'ALSH

Le déroulement d'une journée durant les vacances scolaires est semblable à une journée du mercredi. Ce déroulement reste indicatif, il peut être modifié en fonction de certains projets (accueil d'intervenants, sorties extérieurs,...).

Cette journée type prend en compte les rythmes biologiques des enfants (vigilance, courbe d'intensité, capacités d'apprentissage).

7h30 à 9h00 (1)	Arrivée échelonnée	
9h00 à 9h30	Le temps du petit déjeuner	
9h30 à 12h00 (2)	Temps d'animation suivant le programme d'activités Temps de jeux organisés et/ou libres Retour au calme avant le repas	
12h00 à 13h00 (3)	Le temps du repas	
13h00 à 14h00	7-11 ans Les temps calmes (4)	3-6 ans Temps de sieste (5)
14h00 à 16h30 (2)	Temps d'animation suivant le programme d'activités Temps de jeux organisés et/ou libres Retour au calme avant le goûter	Temps d'activité suivant le programme d'animations Goûter
16h30 à 17h00	Le temps du goûter Bilan de la journée	
17h00 à 18h30 (1)	Départ échelonné	

Descriptif des différents temps

(1) Les temps d'arrivée et de départ échelonné, un temps d'accueil privilégié pour les familles :

Ce sont des temps devant permettre aux familles et aux enfants de se sentir dans un cadre de détente et rassurant, permettant le dialogue, l'échange et le passage d'informations entre les familles et les animateurs.

Durant ce temps :

- L'équipe d'animation doit accueillir, c'est-à-dire aller vers les familles et faire preuve d'attention : être présents auprès des enfants qui en ont besoin (échanges, jeux...).
- Les enfants sont libres d'aller et pratiquer en autonomie des activités libres en fonction des pôles mis en place dans l'accueil (jeux sur table, dinette, dessin, garages, jeux de construction...) et à l'extérieur dans le cadre des départs (jeux extérieurs, ...).
- Pour des aspects de sécurité et facturation, l'équipe d'animation est chargée de noter les présences des enfants lors de leurs arrivées et de leurs sorties.

(2) Le temps d'animation proposés en lien avec le projet d'activités :

Ce temps découle du projet d'activités élaboré par les animateurs, en fonction de la thématique et des groupes d'âges. Il sera varié et diversifié et trouvera un équilibre entre les attentes des enfants et la découverte de nouvelles activités proposées par les animateurs.

Le temps de jeux organisés et/ou libres :

Ce temps peut être organisé et animé par l'équipe d'animation autour de jeux d'extérieurs du type balle au prisonnier, le filet du pêcheur, poules-renards-vipères, jeux de ballons..., Mais aussi par l'organisation de grands jeux.

Il peut être aussi un temps de jeux libres en autonomie sous surveillance des animateurs.

Le retour au calme :

Le retour au calme doit permettre aux enfants d'entrer au restaurant d'enfants et de prendre le goûter dans de bonnes conditions. Il doit être pensé et organisé par l'équipe comme un temps d'animation à part entière (lectures d'histoires, chant, mimes...).

(3) Le temps du repas

Le temps du repas à lieu au restaurant scolaire, il contribue à l'éducation alimentaire mais aussi aux apprentissages de l'autonomie, de la responsabilisation et de la vie en groupe. L'équipe d'animateurs doit favoriser au maximum la participation des enfants (service des plats, au débarrassage, au réapprovisionnement des tables, à l'entraide, à la mise en place de jeux,...) et l'autonomie (dans l'usage des couverts, le lavage des mains, la tenue à table, l'apprentissage de la gestion des quantités ...), il s'agit de rendre l'enfant acteur.

(4) Le temps calme

Le temps calme répond à un besoin physiologique durant lequel les enfants pratiquent des activités individuelles, en petit groupe, en autonomie ou proposé par les animateurs.

Ce temps est aussi un moment privilégié pour échanger, proposer des temps d'échanges autour des savoir-faire entre enfants.

(5) Le temps de sieste (3-6 ans)

Le sommeil est reconnu comme un besoin fondamental de l'être humain (notamment pour les enfants) en raison des phénomènes physiologiques et psychologiques qui le jalonnent.

Un enfant dont on écourte le sommeil sera plutôt privé de sommeil paradoxal que de sommeil lent et profond et cette privation se traduira par une augmentation de l'irritabilité et des difficultés de concentration.

Etant donné l'importance du sommeil, il apparaît essentiel de respecter et de protéger le sommeil de sieste.

Les sorties :

Une fois par semaine durant les vacances scolaires et d'été, et de façon exceptionnelle les mercredis, des sorties sont organisées à la journée ou demi-journée.

VI. Objectifs pédagogiques:

Le projet pédagogique s'oriente autour de 5 grands objectifs généraux.

Afin de permettre à l'équipe d'animation de s'approprier le projet pédagogique, un temps de travail aura pour enjeu de préciser de façon opérationnelle ces mêmes objectifs.

- Proposer aux enfants des projets d'animation diversifiés et adaptés aux enfants et plus précisément des activités axées autour :
 - Du numérique,
 - Des sciences et techniques,
 - De l'environnement,
 - Des arts plastiques et d'expressions,
 - De la littérature enfance-jeunesse,
 - Du sport.

- Favoriser la citoyenneté en rendant les enfants acteurs de leurs temps de loisirs par la participation, l'implication, les échanges de savoirs faire.

- Favoriser la socialisation des enfants par la mise en œuvre de projets autour du bien vivre ensemble.

- Permettre aux enfants de s'approprier leur territoire de vie par la découverte du patrimoine, des services, de projet commun avec d'autres alsh du Castelrenaudais, la participation à des manifestations, des actions de dimension intercommunale.

- Favoriser la communication et les relations avec les familles.

VII. CONNAISSANCE DES ENFANTS, LES DIFFERENTS DEVELOPPEMENTS :

Support équipe d'animation : aménagement des locaux, déroulement de la journée, mise en œuvre des projets d'animations et activités

Les enfants de 3 à 6 ans

Développement psychologique

Préambule

Les étapes du développement et les changements dans la personnalité sont nombreux dans toutes les périodes de vie d'un enfant. Entre 3 et 6 ans, il se confronte de plus en plus au monde extérieur. C'est à ce moment qu'il commence sa scolarité et doit ainsi composer avec des exigences extrafamiliales qui l'amènent à devoir trouver sa place non seulement au sein de sa famille mais aussi à l'extérieur.

Développement psychoaffectif

L'enfant prend conscience du rôle respectif de ses deux parents, dans sa vie de tous les jours, et du même coup il interroge ses origines, le mystère de sa naissance et donc la différence des sexes. Il ressent alors comme légitime son attachement privilégié à sa mère. Son père a dès lors pour charge d'élargir ce lien afin que l'enfant puisse s'intéresser au monde qui l'entoure. En plus d'être un élément d'ouverture dans le couple mère-enfant, le père peut être perçu comme un rival mais aussi un modèle de référence et une source nouvelle d'affection. L'enfant doit apprendre à reconnaître son autorité et l'accepter pour pouvoir construire en lui une instance morale. C'est cette instance qui lui permettra de régler ses comportements en leur donnant des formes qui soient acceptables pour la société.

Développement de l'intelligence

A cet âge, la pensée de l'enfant est essentiellement centrée sur lui-même. L'enfant voit et analyse le monde selon son propre point de vue et il lui est difficile de se mettre à la place des autres. Mais sa compréhension du monde s'enrichit de jour en jour. L'imitation, le langage et le jeu en sont les moyens d'expression et d'expérimentation privilégiés.

Développement psychosocial

C'est la période où l'enfant veut être comme ses parents qu'il trouve puissants, beaux, grands et forts. Il a, à ce moment, une énergie presque illimitée pour acquérir de nouvelles informations et de nouvelles compétences dans ses liens sociaux. Il est davantage sensible à la réussite qu'à l'échec et entreprend de nombreuses activités pour le plaisir d'agir. Mais la prise de conscience de ses nouvelles forces physiques et mentales peut l'entraîner dans des activités allant au-delà de ses capacités et hors des normes parentales. Il doit être entouré pour composer avec les limites qui lui sont imposées, qu'elles soient d'ordre physiologique, social ou familial.

En conclusion

A cet âge, l'enfant se confronte de plus en plus au monde extérieur. C'est à ce moment qu'il commence sa scolarité. Il découvre alors d'autres styles d'autorités, d'autres règles et d'autres exigences que ce qu'il connaissait jusqu'alors dans son milieu familial. Il doit apprendre à trouver sa place parmi les enfants de son âge dans des organisations groupales beaucoup plus grandes et souvent assez différentes de celles qu'il a déjà connues. L'adaptation à de nouvelles normes est au premier plan.

Développement psychomoteur

L'enfant élabore des coordinations statiques et dynamiques. Plus précisément il peut:

- Sauter sur un pied et à la corde
- S'équilibrer sur 1 pied et sur la pointe des pieds
- Recevoir un ballon
- Dissocier bras et jambes
- Faire preuve d'habileté manuelle dans le bricolage, le découpage ou le collage (entre autres)
- Faire preuve de précision dans la graphomotricité

Sur le plan de la régulation tonique ajustée, il est précis dans ses mouvements et contrôle sa tension musculaire.

Concernant le schéma corporel :

- Le dessin du bonhomme prend forme (ventre, tête, doigts, pieds)
- L'enfant est capable de se représenter
- L'enfant s'identifie aux adultes, joue avec les enfants de son âge
- Vers 6 ans, il possède une bonne représentation de son corps et peut imiter les gestes qu'il voit

Au niveau de la latéralité :

- Elle est établie (l'enfant connaît sa droite et sa gauche)
- L'enfant ne sait pas encore s'orienter dans l'espace

Au niveau de l'espace-temps :

- Un nombre important de notions de base sont maîtrisées («à côté», «ailleurs», «ensuite», «avant», «après», «aujourd'hui», «demain», «hier»)
- L'enfant se rappelle les événements anciens de deux ans
- Il peut se projeter dans l'avenir
- Vers 6 ans, il connaît les jours de la semaine, les dates d'anniversaire et commence à lire l'heure sans apprentissage

Les enfants de 7 à 11 ans

Développement psychologique

Préambule

Les étapes du développement et les changements dans la personnalité sont nombreux dans toutes les périodes de vie d'un enfant. Entre 6 et 11 ans la vie sociale et la vie scolaire se confondent: c'est le temps des découvertes les plus diverses en matières de connaissances et d'apprentissage, mais aussi par rapport à la vie en société et ses exigences, avec lesquelles il va devoir composer.

Développement psychoaffectif

Durant cette période ce sont les amis, l'école, les connaissances, l'alsh ...en un mot la vie extrafamiliale et sociale, qui sont au premier plan. L'enfant a pris momentanément de la distance par rapport aux questions qu'il s'est posées jusque-là: la place de chacun dans la famille, la différence des sexes et des générations, toutes ces préoccupations qui étaient prépondérantes durant les années précédentes passent au second plan. Le savoir, les apprentissages, l'envie de connaître et de comprendre deviennent ses centres d'intérêt.

Développement de l'intelligence

Ses capacités augmentent de plus en plus. L'enfant est capable de classification, il est en mesure de trier des objets, de trouver quels critères ils ont en commun ou ce qui les différencie, en un mot d'avoir une compréhension des choses d'une manière de plus en plus logique, abstraite et rigoureuse. Il peut se décentrer de son seul point de vue, prendre en compte des opinions différentes. Il acquiert les notions de temps comme l'heure ou le rythme des jours de la semaine. Il parvient à dénombrer et compter les objets, à comprendre les notions d'espace et de distance.

Développement psychosocial

Le thème dominant de cette période est la volonté d'apprentissage. Devant la quantité de connaissances à acquérir, le problème est celui de devenir compétent et d'éviter le sentiment d'infériorité associé à l'échec (une estime de soi suffisamment bonne est indispensable pour poursuivre les apprentissages). En effet l'enfant peut avoir plus confiance en lui grâce à ce qu'il apprend et réussit à faire à l'école. Ou au contraire, il peut se sentir incapable de faire ce qu'on lui demande, développer un sentiment d'infériorité et ne plus oser essayer quoi que ce soit, de peur de rater ce qu'il entreprend. Le résultat est alors assez déterminant pour se sentir compétent ou non, face à de nouvelles exigences. L'environnement humain significatif est très étendu: il est constitué de la famille, du voisinage, des professeurs et des compagnons de classe.

En conclusion

Pendant ces années l'enfant vit une période en générale plus calme durant laquelle il est moins préoccupé par ce qui a trait à son monde intérieur. Il se tourne alors volontiers vers les relations sociales et les apprentissages. Il investit ainsi beaucoup les camarades de son âge et il a du plaisir à échanger comme à apprendre. Ainsi l'école représente-t-elle un terrain idéal pour son développement. Toutefois, pour certains, elle peut se révéler très, voire trop exigeante. Il doit produire des tâches pour lesquelles il est évalué, ce qui peut l'amener à rencontrer des difficultés. Il peut en être affecté dans son estime de soi. Les conséquences de ce manque d'estime de soi peuvent être des problèmes d'apprentissage, de comportement ou encore des difficultés relationnelles.

Développement psychomoteur

Vers 7 ans, l'enfant acquiert la notion de droite-gauche sur autrui. Le corps est pris comme point de repère fixe. La réversibilité qui est la capacité qu'a l'enfant de concevoir toute action comme ayant son inverse est acquise. L'enfant est capable de différencier la durée de l'action.

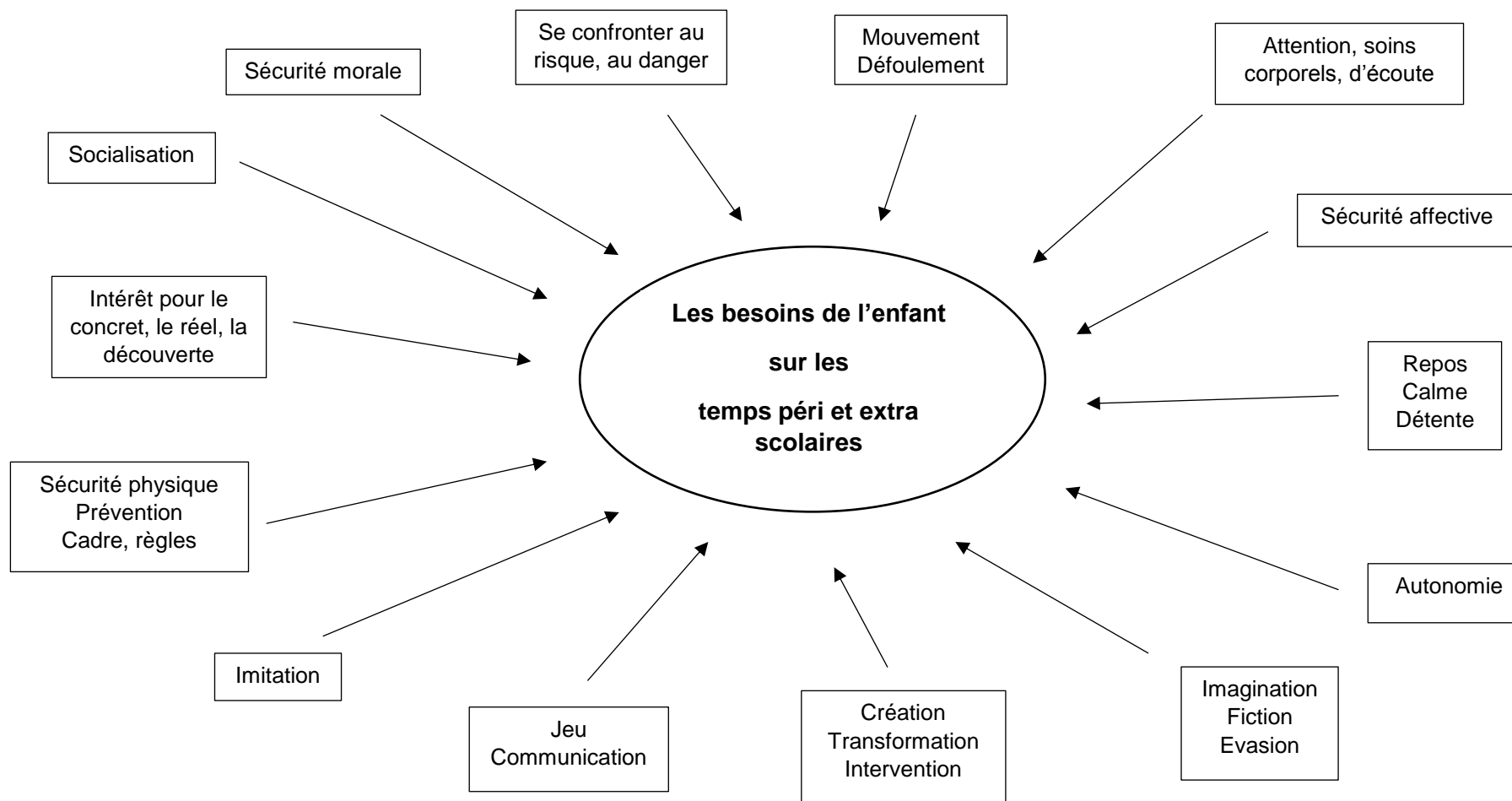
L'enfant parvient à différencier le temps de l'espace (stade opératoire) et peut établir des liens entre divers événements successifs. Par exemple, il peut reconstituer une histoire à partir d'images.

Les notions «temps-espace» font partie du développement intellectuel de l'enfant et sont liées dès le départ à son développement moteur et affectif. Elles sont fondamentales dans l'adaptation de l'enfant au monde extérieur et au niveau des apprentissages tels que l'écriture, la lecture et les mathématiques.

Entre 7 et 11 ans, la pensée s'élabore. L'enfant parvient à établir des relations plus solides entre divers événements. Les notions de temps et d'espace se précisent (relation entre la durée et l'espace, notion de vitesse), parallèlement la motricité s'affirme: les syncinésies (mouvements parasites) disparaissent; les coordinations statiques et dynamiques se consolident; l'adresse est meilleure; la latéralité qui est la préférence d'utilisation d'un côté du corps par rapport à l'autre est acquise. Le schéma corporel (représentation que chaque individu se fait de son corps) est acquis lui aussi.

VIII. LES BESOINS DE L'ENFANT : SYNTHÈSE

Le schéma présenté ci-après place l'enfant au centre de notre préoccupation et présente les différents besoins de l'enfant sur les temps extra-scolaires. L'équipe d'animation a pour mission de répondre à ces différents besoins. De façon concrète, cela se traduira par la mise en œuvre de temps de réflexion autour de ces besoins, pouvant se résumer de la façon suivante : « Comment en tant qu'animateur, je peux répondre aux besoins de l'enfant en terme de posture, d'aménagement des espaces, de propositions d'animations ? »



Nota : Certains de ces besoins peuvent paraître opposés défoulement/calme repos ; se confronter au risque danger/sécurité physique. Il est demandé à l'équipe d'animation, d'être vigilant et de s'adapter en fonction du rythme, et de l'âge des enfants accueillis.

IX. PEDAGOGIE, quelques repères :

Afin de répondre aux besoins des enfants et aux objectifs du présent projet, l'équipe d'animation devra, autant que faire se peut, privilégier les méthodes pédagogiques suivantes :

La méthode expérimentale/OHERIC

Théorie

Les postulats sont les suivants :

- La connaissance n'est apprise que si l'enfant agit de lui-même
- Il a droit à l'essai et à l'erreur
- L'animateur n'est pas le maître mais il possède le «savoir» ou le «savoir-faire»
- L'enfant est capable d'appréhender la globalité de la situation grâce à cette méthode et d'en extraire les différentes lois.

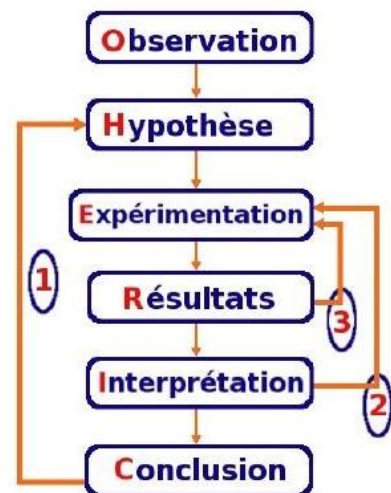
Principes :

- Préparation importante (pour l'animateur) de la situation de départ sous forme d'expérience à réaliser
- Possibilité d'aide ou de rectification pendant ou après les animations effectuées par les enfants
- Découpage éventuel en plusieurs tranches de difficultés croissantes sans obligation de programme linéaire
- Il n'existe pas forcément une seule solution.

Définition :

La méthode expérimentale se distingue de l'observation par une intervention active destinée à provoquer, dans des conditions définies, les phénomènes à étudier. Au travers de l'analyse des phénomènes étudiés, les enfants, avec l'accompagnement de l'animateur, cherche à identifier les théories, les méthodologies, etc...

C'est donc une méthode de recherche dans laquelle « l'enfant/chercheur » contrôle et/ou manipule délibérément les variables afin de cerner s'il existe entre elles des relations significatives.



La méthode active

Théorie

La connaissance n'est apprise et l'enfant n'atteint sa plénitude que s'il apprend :

- Par sa propre activité avec engagement personnel et motivation intrinsèque
- En groupe coopératif participatif
- En poussant l'activité jusqu'à son terme sous la forme : *d'action-expérience*

L'animateur n'est plus le maître, ne possède pas forcément le savoir ; c'est un guide intervenant le moins possible sur le fond et surtout pour aider la mise en forme

C'est plutôt un catalyseur, un facilitateur d'émergences

Principe de la méthode active

Les mêmes que pour la méthode expérimentale mais avec insistance sur le travail en groupe.

L'activité peut porter sur le savoir et le savoir-faire (si absence de danger) mais surtout, les méthodes actives développent le savoir-être.

La mémorisation est facilitée par l'échange, l'activité et la découverte personnelle.

Techniques pédagogiques

Etude de cas, jeux de rôle, méthode de simulation, projet de groupe, etc...

- Un accompagnement autour des méthodes pédagogiques sera mis en œuvre auprès de l'équipe d'animation dans le cadre de formation interne.

X. FONCTIONS DU DIRECTEUR ET DES ANIMATEURS

Source : <http://www.jeunes.gouv.fr/ministere/actions-ministerielles/vacances-et-loisirs-collectifs/accueils-collectifs-de-mineurs>

Quel est le rôle d'un animateur et d'un directeur d'accueil collectif de mineurs ?

Ces deux fonctions sont indispensables pour assurer l'encadrement des mineurs accueillis en accueil de loisirs..

Le directeur d'un accueil collectif de mineurs

- Le directeur est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif, et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.
- Il élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de mise en œuvre de celui-ci qui concernent :
 - l'âge des mineurs accueillis,
 - la nature des activités proposées,
 - le cas échéant, les conditions de mise en œuvre des activités physiques,
 - la répartition des temps d'activités et de repos,
 - les modalités de participation des mineurs,
 - le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
 - les modalités de fonctionnement de l'équipe,
 - les modalités d'évaluation de l'accueil,
 - les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.
- Il a autorité sur l'ensemble des personnels, coordonne l'équipe d'animation, s'assure que le travail des animateurs est également un temps de formation, et porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.
- Il coordonne les interventions conduites en direction des enfants et des jeunes, et gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, comités d'entreprises, municipalités, familles...).
- Il rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil.

L'animateur en accueil collectif de mineurs

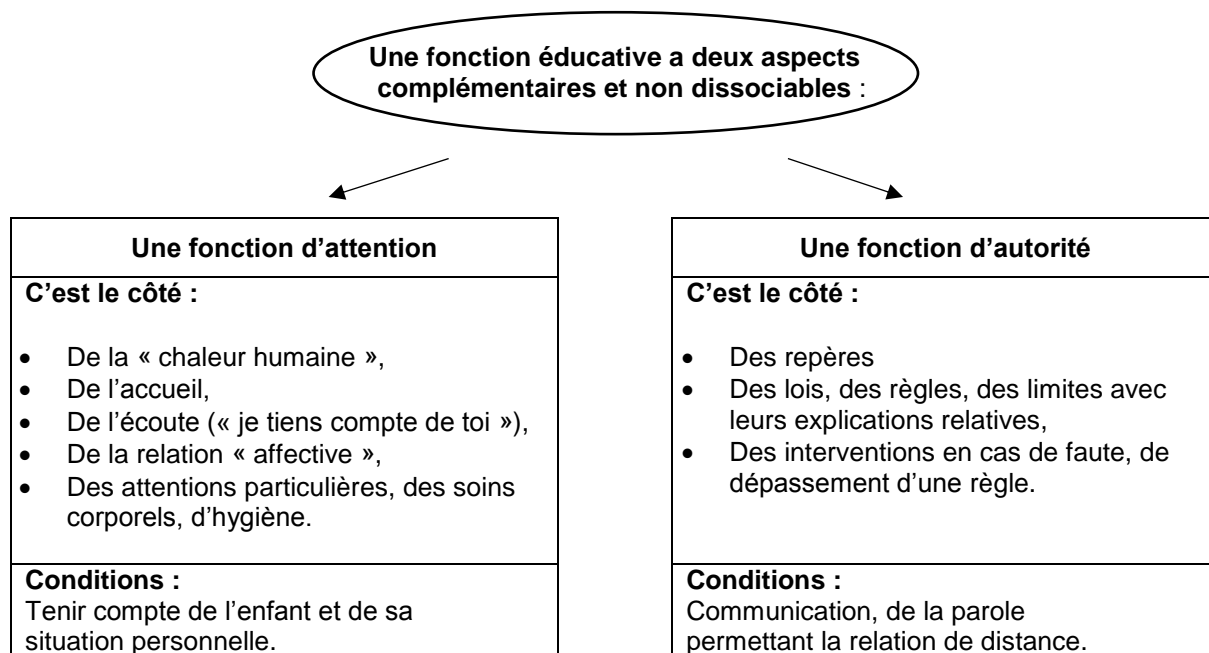
- L'animateur a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.
- Il a ainsi sous sa responsabilité un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âges accueillie et des activités proposées.
- Il est chargé :
 - d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés ;
 - de participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
 - d'encadrer leur vie quotidienne et les activités ;
 - de construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants et les adolescents ;
 - d'accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets ;
 - de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.
- Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies.
- Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.
- Partie prenante du projet pédagogique, il doit avoir un comportement exemplaire à la fois dans ses propos, dans sa tenue et dans son attitude.

XI. LA FONCTION EDUCATIVE

De façon complémentaire aux éléments vus ci-dessus, il convient de préciser la fonction éducative des animateurs, prenant en considération les éléments suivants.

L'éducation d'un enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité et le développement de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités.
- Le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre.



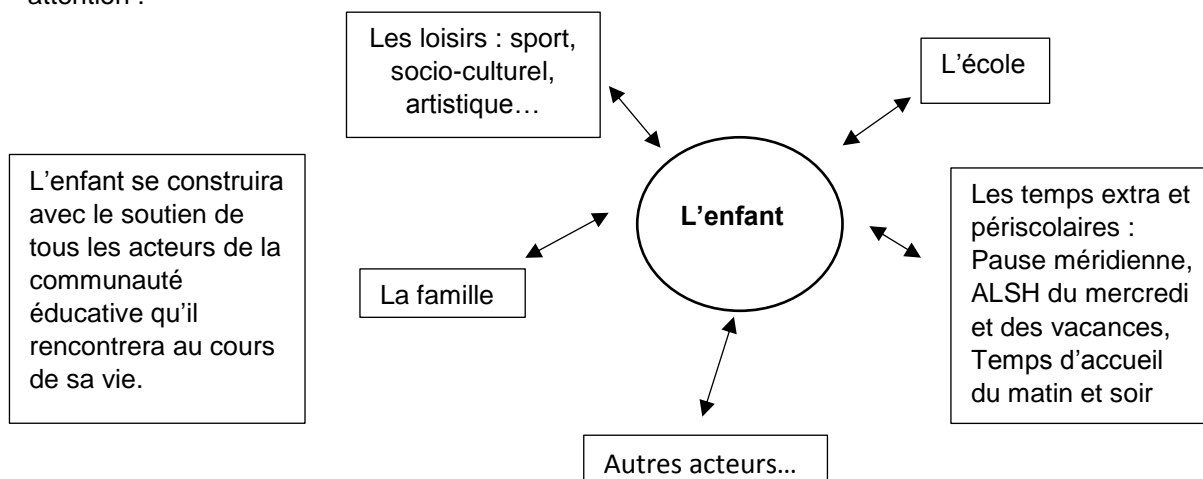
Cette fonction éducative, pour être efficace, doit présenter pour chaque enfant un équilibre entre les deux aspects (attention et autorité).

Cet équilibre tient bien entendu compte de la situation de l'enfant et du contexte dans lequel il vit au quotidien.

Nota : Une fonction éducative professionnelle est différente d'une fonction éducative parentale.

XII. LA CO-EDUCATION

L'accueil de loisirs appartient au paysage social et doit être un des éléments constitutif d'une collectivité territoriale. Il est important que les animateurs prennent en compte qu'ils font partie de la communauté éducative, parce-que la communauté aussi participe à l'éducation. Replaçons l'enfant au centre de notre attention :



XIII. ANNEXES : Exemples d'outils

FICHE PREPARATION D'ACTIVITES

Nom de l'activité : Le type d'activité, (Jeu, Chant, etc.) :	
Age et nombre d'enfants:	Jour et horaire : Durée de l'activité ::
	Lieu :
Nombre d'animateurs :	
Les Objectifs généraux : Les Objectifs opérationnels :	
Le Déroulement de l'activité (méthode utilisée) :	
Le Matériel :	
Les partenaires :	
Evaluation de l'activité :	
Fiche rédigée par: Le:	

Fiche Construction des règles de vie

Droits de l'enfant	Conditions d'exercice de ce droit = Devoirs - obligations	Sanctions auxquelles je m'expose si je ne respecte pas ce droit (punitions)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le droit de : <ul style="list-style-type: none"> - me servir seul - de la quantité que je m'engage à manger 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le devoir de : <ul style="list-style-type: none"> - partager le plat - ne prendre que ma part - passer le plat à mon voisin 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je risque de : <ul style="list-style-type: none"> - me servir systématiquement le dernier - ne pas me servir seul et être servi par le personnel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le droit de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le devoir de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je risque de
<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le droit de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai le devoir de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je risque de

Fiche outil : Construction des règles de vie

VALEURS défendues par l'équipe	POINTS FORTS issus de la consultation DES ENFANTS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪

REGLES DE VIE qui doivent être EXPLICITEES aux enfants		
DROITS (avec conditions éventuelles) je peux, nous pouvons	DEVOIRS – OBLIGATIONS je dois, nous devons	INTERDITS je ne dois pas, nous ne pouvons pas
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪

CONDITIONS DE REUSSITE POUR L'EQUIPE : exemplarité, écoute et communication, équité et égalité, cohérence....vis à vis des enfant

FICHE OUTIL BESOINS DE L'ENFANT

Cette fiche a pour objectif de permettre aux animateurs de s'approprier et définir de façon concrète les différents besoins des enfants en page 12.

Besoin identifié : exemple avec l'autonomie
Définition :
Comment répondre à ce besoin :
Posture de l'animateur :
Aménagement des espaces :
Actions à mettre en œuvre :

